



CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) est le service de conseil du ministre en charge de l'agriculture.

Il participe, sous l'autorité directe du ministre, à la conception, à la définition, au contrôle et à l'évaluation des politiques publiques portées par le ministère sur l'ensemble de ses champs d'activité. À travers ses analyses et ses rapports, il éclaire le ministre dans ses décisions en amont de l'élaboration de ces politiques, mais également pendant leur mise en œuvre afin d'en accroître l'efficacité.

*Il réalise des analyses documentées et formule des recommandations sur **des sujets sociétaux complexes, sensibles ou à enjeux.***



Un positionnement sur des sujets de société à forts enjeux

Le cœur d'activité du CGAAER est le **domaine du vivant**, qu'il appréhende de façon globale, on peut citer à titre d'exemples :

- le renforcement de la **production agricole** nationale et la maîtrise des approvisionnements, garants de notre **souveraineté alimentaire** ;
- une meilleure contribution de la **forêt** française à la **séquestration de carbone** et à la production de **biomasse**, enjeux majeurs de la **planification écologique** ;
- l'articulation entre les **problématiques climatiques et environnementales** et leur dimension **économique**, afin d'assurer la compatibilité de la préservation des ressources naturelles et de leur exploitation en tant qu'activité économique ;
- la promotion de la **transition agroécologique**, au service de la triple performance sociale, environnementale et économique ;
- l'approche «**Une seule santé**», humaine, animale, végétale et environnementale ;
- la **préparation de l'avenir**, via la formation dans le cadre de l'enseignement agricole et la recherche-innovation dans les domaines agricole et agroalimentaire.

Un large spectre de missions, intersectorielles, souvent interministérielles

- Le CGAAER assure **des missions de nature variée** : conseil, expertise, évaluation, prospective, appui, audit, inspection contrôle, médiation, au niveau national mais également à l'international.
- Il peut aussi participer à la conception de lois, ainsi qu'à la gestion des crises, et contribuer aux réflexions prospectives afin d'anticiper les évolutions et les tendances.
- Ces missions couvrent **une palette de thématiques très vaste**, de nature technique, mais également plus stratégique, avec souvent une dimension politique importante.
- Compte tenu des sujets concernés, ses missions sont souvent **interministérielles**, en lien avec les inspections générales des autres ministères (notamment IGEDD, IGF, IGAS...). Elles peuvent s'inscrire dans un pas de temps très court (missions flash, appui à la gestion de crises), ou sur des pas de temps plus longs permettant une analyse approfondie et une prise de recul.

Des valeurs fortes, garantes de la qualité de son travail

L'autorité et la crédibilité du CGAAER, comme la confiance dont il est crédité dans l'exercice de ses missions, reposent sur son **indépendance**, son haut niveau de compétence, sa créativité collective, son **sens de l'intérêt général** et son **exigence professionnelle**, garants de la qualité de ses travaux. La diversité des parcours de ses membres constitue la richesse de son expertise.

Dans l'accomplissement de leurs missions, les membres du CGAAER disposent d'une **liberté de propositions**.



Une organisation adaptée à l'exercice de ses missions

Une organisation et un fonctionnement basés sur la **pluridisciplinarité**, la **collégialité**, et la **transversalité**.

Historiquement constitué d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture, d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER s'ouvre désormais à des profils plus variés.

Il est composé de **sept sections** spécialisées par domaine de compétences.

SECTION 1
Mission d'inspection générale et d'audit (MIGA)

SECTION 2
Économie agricole et agroalimentaire

SECTION 3
Alimentation et santé

SECTION 4
Forêts, ressources naturelles et territoires

SECTION 5
Formation, recherche et métiers

SECTION 6
Gestion publique et réforme de l'État

SECTION 7
International, prospective, évaluation et société



FÉVRIER
2025

